

avantages que l'on a accordés avec tant de facilité ceux d'Ottawa et de Kingston et pourquoi la plus importante ville du pays serait la plus maltraitée sous ce rapport.

Il me semble que l'on s'exagère le tort qui en pourrait résulter pour l'Université-Laval, il y a déjà à Montréal tout ce qu'il faut pour cette fondation et surtout les élèves, et l'institution pourrait très-bien fonctionner de suite sans avoir à faire de sacrifice pour alimenter ses cours. D'ailleurs on ne voit pas pourquoi les étudiants de Québec seraient différemment de ceux de Montréal et ne continueraient pas à aller chercher leur intérêt où il se trouve, c'est-à-dire, chez eux. Il me semble donc raisonnable de croire que la fondation d'une Université Catholique à Montréal n'aura pas pour effet de diminuer sensiblement le nombre des élèves de l'Université-Laval; qu'il en sera après comme avant, que chacun ira où il trouvera avoir le plus d'avantage et de facilité pour faire ses cours.

La seconde objection qui a semblé plus grave est la décision donnée à Rome il y a 7 ans contre l'opportunité de cette fondation. J'apprends avec plaisir que cette objection tombe d'elle-même devant les nouvelles instructions que Son Eminence le Cardinal Barnabo a données à Votre Grandeur à ce sujet, et je suis heureux de voir que je me suis point trompé en disant à M. le Recteur que ni vous ni les RR. PP. Jésuites n'aviez l'intention d'ériger une Université Catholique sans l'autorité expresse du St. Siège. On a donc jugé à Rome que ce qui n'était pas expédié il y a 7 ans, l'était devenu aujourd'hui, que l'épreuve est suffisante, et que le bien de la religion demande la fondation d'une Université Catholique à Montréal. Or tout le monde sait avec quelle maturité on juge à Rome. La haute autorité qui était invoquée contre la demande des RR. PP. Jésuites vient donc aujourd'hui appuyer de tout son poids. Aussi si je la confiance qu'elle contribuera beaucoup à la faire accueillir favorablement en faisant disparaître les dissentiments.

J'entre donc pleinement dans les vues de Votre Grandeur sur cette importante question, et cela par conviction et par sentiment de devoir: car le diocèse des Trois-Rivières y est grandement intéressé, puisque plus des trois quarts de ses aspirants aux professions libérales en recueilleront les précieux avantages, et que ma sollicitude pastorale ne doit pas moins s'étendre sur eux que sur les autres. Je joins de grand cœur mes prières aux vôtres pour conjurer le Seigneur d'incliner les esprits et les cœurs à faire un accueil favorable à cette demande, qui dans mon humble opinion, n'a en vue que le plus grand bien de la religion et du pays.

Je demeure bien cordialement et avec la plus haute

De Votre Grandeur,
Le tout dévoué Serviteur
et fidèle
L. F. Ev. des Trois-Rivières.

A Sa Grandeur
Mgr. l'Ev. de Montréal.

L'Agriculture.

(Suite et fin.)

Messieurs, à mon avis, la législature fédérale peut et doit s'occuper d'agriculture; la législation fédérale, peut nous aider comme elle peut aussi nous nuire. Pour n'en citer qu'un seul exemple, je ne parlerai que de l'introduction en franchise des grains des Etats de l'Ouest, tandis que les nôtres sont frappés d'un impôt presque prohibitif à leur entrée dans les Etats-Unis. On dira peut-être: "Nous obtenons ainsi, au moins à meilleur marché, le pain nécessaire aux habitants des villes." Voilà qui n'est pas prouvé puisque la puissance exporte du blé chaque année; mais supposant que vous auriez raison pour le blé, faut-il pour cela laisser entrer en franchise des millions de minets de maïs, qui inondent tous nos marchés et prennent la place de nos avoines et de nos orges, qu'il n'est plus possible de vendre à des prix rémunérateurs? C'est ainsi que vous permettraux distillateurs d'inonder le pays de leur vile production. Si notre population doit se ruiner, au physique et au moral, en buvant votre whiskey, qui donne aujourd'hui au gouvernement une partie considérable de ses revenus, de grâce faites en sorte que les grains qu'on y emploie tant pour sa confection que pour l'engraissement de millions de bœufs qui entourent les distilleries, soient achetés de nos cultivateurs et non pas des américains qui, tout en se moquant de nous, nous vendent leur surplus de produits, enlèvent notre argent et nous ferment leurs marchés! De même pour le tabac, qu'on pourrait si bien cultiver ici, tout en nettoyant et en améliorant nos terres. Eh bien! à cause de nos lois stupides, passez-moi le mot, le tabac canadien doit faire place, sur nos propres marchés, à ceux du Massachusetts et des autres Etats limitrophes. Ceux-ci, encore, nous vendent leur surplus de production agricole, je pourrais dire leurs saletés, refusent nos grains et se moquent encore de nous. Puisque notre gouvernement a besoin de revenus, pourquoi, tout en taxant le tabac canadien, n'établit-il pas un droit différentiel qui soit, pour le producteur canadien, une protection suffisante? Notre sol est très propre à la culture du tabac, et du moment que le cultivateur canadien en connaît la culture en grand, notre tabac pourra concourir avantageusement avec ceux qu'on importe des Etats voisins. Mais il faut en encourager la grande culture, et cet encouragement ne peut nous être accordé que par un droit différentiel, suffisamment protecteur.

A part l'étude de notre condition agricole, au point de vue du fisc, les législateurs, fédéraux et locaux, doivent aussi chercher à nous donner cette haute instruction agricole, qui fait la force et la richesse de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Allemagne. Dans ces pays la haute éducation agricole est en honneur. Ils possèdent tous, en sus de leurs départements officiels et réels d'agriculture, des universités, des collèges et des écoles d'agriculture où l'on enseigne la science de la pratique. Aussi voit-on les hommes les plus distingués, tant par leur position sociale et leur richesse que par leur haute science, donner tout leur temps au développement de l'agriculture de leur pays. Il en résulte ceci: au lieu de voir, comme en Canada, l'épuisement annuel et régulier du sol constaté tous les dix ans dans les recensements officiels, on constate, au contraire, que les produits agricoles ont triplé, et même quadruplé, dans les cinquante dernières années. Oui, dans ces pays, les gouvernements étudient, et font étudier par leurs plus beaux talents, toutes les questions qui se rattachent à l'agriculture.

On a vu le gouvernement anglais voter, et prêter à des intérêts nominaux (£4,000,000) quatre millions de livres sterling, pour encourager le drainage souterrain et par là à guérir, d'autant de millions, les revenus annuels des terres ainsi améliorées. On voit la Belgique et la Hollande, des pays bien peu favorisés par la nature, devenir les jardins de l'Europe. Dans ces pays pourtant si avancés et sillonnés de canaux, de toute part, qu'a fait le gouvernement dans ces dernières années? Il a construit, à ses frais et partout, des routes empierrées dont le parcours est entièrement libre: il a fait, de toutes les directions, des chemins de fer qu'il dirige lui-même, et sur lesquels le paysan voyage pour des prix excessivement modiques. On peut traverser la Belgique, dans toute son étendue, en chemin de fer, dans des voitures confortables, pour 250 à 3 francs. Le gouvernement n'a encore divisé ce petit pays, qui ne dépense guère, en étendue, deux de nos comtés, et dont la population égale en nombre toute la population du Canada, en sept régions agricoles, ayant chacune leur administration spéciale; chaque région offre aux cultivateurs, moyennant une souscription annuelle de trois francs, tous les avantages de nos sociétés d'agriculture, plus la surveillance officielle et, en sus, un bon journal agricole hebdomadaire et gratuit. Quand j'exprimai ma surprise à Monsieur le Directeur général de l'agriculture en Belgique, en apprenant les sacrifices que faisait encore le gouvernement belge pour instruire ses cultivateurs, qui pourtant servent de modèles à ceux de l'Europe entière, il me répondit: "Si le cultivateur perd, faute d'instruction, des profits qu'il aurait pu faire en pratiquant mieux son art, ce n'est pas seulement lui qui perd, mais c'est encore la nation qu'il appauvrit. Il faut donc aller à lui, avec le flambeau de l'instruction, s'il néglige de le rechercher lui-même." Eh bien! Messieurs, je vous le demande, ce raisonnement manque-t-il de justice? Et s'il est juste, ne doit-il pas, à bien plus forte raison, s'appliquer à notre pauvre province, qui craint l'instruction agricole comme on craint la peste.

Qu'on ait encore l'Allemagne, la Russie et l'Italie en l'aveur de l'agriculture? Pour ne vous parler que de ce dernier pays, car le temps me presse, je vous dirai que j'ai trouvé en Belgique, à l'Institut agronomique de l'Etat à Gembloux, dix-huit jeunes hommes choisis parmi les lauréats des universités italiennes et qui, comme récompense des succès obtenus dans leurs études, avaient été envoyés, aux frais du gouvernement italien, pour suivre le cours complet de Gembloux, obtenir les degrés d'ingénieur agricole, après quoi on leur offrait des situations brillantes en Italie, tant dans les maisons d'éducation, que dans la direction des usines agricoles que le gouvernement vient de fonder au frais de l'Etat. Ainsi pour assurer l'établissement de succeries de betteraves, le gouvernement italien vient-il de garantir les fabricants de toute taxe, pour dix ans, en même temps qu'il a mis sur les sucres étrangers un droit presque prohibitif.

On agit ici, depuis quelque temps, la question de la fabrication du sucre de betteraves dans notre pays. Chargé, par notre gouvernement, de faire une étude spéciale de cette question, pendant mon séjour en Europe, j'ai pu arriver à des conclusions dont je suis fier, puisque cette question se rattache bien intimement à celles qui nous occupent aujourd'hui.

La production du sucre de betteraves a été, pendant près de cinquante ans, à l'état de problème. Les gouvernements du continent européen, convaincus de l'importance d'un sujet qui, tout en les rendant indépendants de pays éloignés et étrangers, pour un article considéré comme de première nécessité, au point de vue de l'alimentation, leur permettait de produire, dans le pays même, un produit dont la consommation représente une valeur annuelle de milliards de millions ont fait les plus grands sacrifices pour résoudre cette question d'une manière pratique et profitable. Aujourd'hui cette question ne présente plus de doute. M. Bonnetant, qui est sans contredit un des agronomes les plus distingués du nord de la France, et que nous devons nous honorer de posséder au milieu de nous, nous faisait part, tout dernièrement, par l'entremise des journaux, des profits que donne cette entreprise. Il nous disait que la Province de Québec est éminemment propre à cette production et il propose, à nos capitalistes, la formation d'une société pour cette exploitation, à la condition que le gouvernement lui promette les garanties qui sont encore données au continent européen. Pour être bref, je me contenterai de dire que je concours entièrement dans tout ce que ce monsieur a fait part au public.

Voilà encore une de ces choses que le gouvernement fédéral peut et doit encourager, s'il veut rendre justice à l'agriculture et remplir les devoirs qui lui incombent. Il y a plus, je crois que notre législature locale doit contribuer, pour sa part, à l'établissement de cette nouvelle industrie qui, si elle réussit à s'implanter ici, pourrait bien révolutionner l'agriculture de cette province. Car, il est certain, messieurs, que partout où elle est établie solidement, elle a triplé la production des terres et augmenté, dans la même proportion, la valeur du sol et la richesse de ceux qui l'exploitent.

Je regrette d'avoir traité bien à la hâte et bien à la légère ces sujets d'une si haute importance, au point

de vue du développement du pays. Si pourtant, ces quelques idées éparpillées peuvent tomber, quelque part, en bonne terre, germer et porter fruit, vous ne regretterez pas, sans doute, les quelques moments d'attention que vous avez bien voulu me prêter.

Québec, 28 novembre 1872.

M. le rédacteur,

Je suis autorisé, par Monseigneur l'Archevêque, à vous donner communication des deux dépêches télégraphiques suivantes:

THOMAS E. HAMEL, ptre.,
R. U. L.

Dépêche envoyée à Rome.

Québec, 27 nov. 1872.

To Cardinal Barnabo, Rome.

Primo. Décrets sur Université-Laval sont-ils révoqués?

Secundo. Evêque Bourget peut-il s'adresser au Parlement avant révoation formelle?

Réponse immédiate, payée.

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Réponse de Rome.

Rome, nov. 28 1872.

To Archevêque, Québec.

Négativement aux deux demandes. Explications par lettre.

BARNABO.

NOUVELLES D'EUROPE.

Paris, 27 nov.

La résolution adoptée par la minorité de la commission sur l'adresse en réponse au message de M. Thiers, proposant à l'Assemblée la nomination d'une commission chargée de rédiger un projet de loi établissant la responsabilité ministérielle, et renfermant les réformes constitutionnelles nécessaires, fixe à 30 le nombre des députés qui devront en faire partie.

Une réunion des ministres aura lieu, aujourd'hui; ils doivent délibérer sur le rapport de la majorité de la commission sur l'adresse et la résolution de la minorité.

M. Thiers assistera à la séance, demain, à laquelle le rapport de la majorité sera pris en considération. Le vote d'hier, qui ajourne l'examen immédiat du rapport, a contribué à calmer l'effervescence publique des quelques derniers jours, et plusieurs croient la crise passée.

Paris est tranquille, ce matin, et la tranquillité règne aussi dans les provinces.

M. J. A. N. Provencher, agent d'immigration, passera l'hiver à Paris. Il a jusqu'à présent très-bien rempli sa mission et digeste continuellement la tâche commencée par M. Barnabé, son prédécesseur. Car, l'on sait que l'immigration française a pris, cette année, des proportions importantes et donné les plus belles espérances pour l'avenir.

M. Provencher s'apprête à faire connaître notre pays par la presse française, qui a beaucoup à apprendre de notre sujet et nous croyons qu'il n'est pas étranger à la publication des articles relativement nombreux et d'une grande exactitude, qui ont paru, depuis quelque temps, dans les journaux de Paris.

— Courrier d'Outaouais.

NOUVEAU FEUILLETON.

Nous commencerons, mercredi de la semaine prochaine, la publication d'une nouvelle intitulée: "Le Captif."

"Le Captif" ornera la colonne de notre feuilleton d'un style charmant comme le style d'une dame. Nos lecteurs seront heureux d'apprendre que cette nouvelle est due à la plume d'Isabelle de la Comportée avec laquelle ils ont déjà eu l'heureuse occasion de faire connaissance.

Isabelle de la Comportée cache le nom d'une littérature aussi distinguée qu'aimable, dont le patronyme n'est pas d'un mince titre pour nous aux yeux du public.

Ceux de nos lecteurs qui ne reçoivent pas l'édition bi-hebdomadaire, sont priés de référer à la quatrième page pour la suite du feuilleton de samedi dernier, d'un article sur l'agriculture et le commencement d'un article intitulé: "Comment on doit dire la vérité."

Nous apprenons de bonne source que Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec va partir prochainement pour Rome. Mgr. l'Archevêque sera accompagné de M. le grand-vicaire Thomas Hamel, Recteur de l'Université-Laval.

Le comité des privilèges et élections continue à s'occuper de l'affaire de l'hon. M. Cauchon. Mercredi, il a entendu M. le Dr. Landry, co-propriétaire, et M. Violette, susintendant de l'asile de Beauport. A sa séance d'hier, le comité a décidé d'ajourner ses procédures pour permettre à M. Cauchon de préparer sa défense. M. Joly, au reste, a déclaré qu'il ne voyait pas la nécessité d'entendre de nouveaux témoins, les témoignages recueillis suffisant à le justifier d'avoir saisi la Chambre de cette délicate question.

FAITS DIVERS.

—La compagnie de vapeurs de Québec, et des ports du Golfe a autorisé le *Chronicle* à déclarer que le vapeur *Pictou*, sur le sort duquel le *Globe* de Saint-Jean, a exprimé des craintes, est arrivé, sain et sauf, à Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse, dimanche dernier.

—Une dépêche télégraphique de Concession, Ontario, mande ce qui suit au *Chronicle*, en date du 27 novembre: "Pendant la tempête de lundi, un grand bâtiment lourdement chargé, paraissait fatiguer beaucoup sous les coups du vent, a disparu tout à coup. Il doit avoir sombré, à une distance de six milles au sud-est de l'île Nicholson."

—La maladie des chevaux sévit en ce moment, à Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse.

—Le vapeur *Hector*, de la ligne de Temperley, qui était parti de Londres pour Montréal, est arrivé, le 26 novembre, à Terrebonne, avec des avaries considérables éprouvées pendant un ouragan. Il était parti de Londres depuis 30 jours.

—Hier soir, un vent terrible s'est élevé; l'on édit dit que les maisons allaient s'effondrer. Ce matin, le vent était encore violent, et la neige encombrant les rues.

Le retard apporté à la publication de notre journal a fait qu'une grande partie de nos abonnés n'ont pu être servis samedi dernier.

FEUILLETON DE L'ESPÉRANCE.

30 NOVEMBRE 1872.—No. 11.

LE DEMON DES FERVAQUES.

(Suite.)

Voilà pourquoi ils se confinaient fièrement mais héroïquement, dans la noblesse d'épée et dans la noblesse d'église en ne descendant jamais jusqu'à la noblesse de robe.

—Fervagues mourra plutôt que de mettre la main dans les épiceries.

C'était un mot du fils de ce Richard qui s'était noyé ou qui avait été noyé dans le torrent.

En 1790 ils allaient la même superbe.

Mais après le retour du roi à Paris après son incarcération au temple, ils comprirent bien que c'en était fait de toute aristocratie, du moins pour un bon bout de temps.

La mode étant d'ailleurs d'émigrer, ils firent comme leurs pairs, ils émigrèrent en Allemagne.

Ce serait ne pas dire toute la vérité que de ne point parler de leur hésitation à la veille même du départ. Si, suivant eux, la France était tombée dans de coupables égarements, elle ne cessait point d'être la France.

Il leur semblait bien qu'il y avait quelque chose de reprehensible dans le fait de s'enrôler avec des étrangers pour rentrer de vive force dans la patrie. Ils avaient appris que, pour ne pas le faire un jeune cadet de Bretagne, brisant son épée sur ses genoux avait mieux aimé aller vivre au milieu des sauvages d'Amérique pendant tout le temps que dureraient les tourments. Mais se rattachant à cette doctrine que le royaume le plus mérité ne s'était pas senti la force d'imiter le comte de Châteaubriand.

Cela explique comment ils furent des premiers, à Coblenz, à entourer la personne des princes.

Depuis quatre-vingts ans on a beaucoup parlé, chez nous, des émigrés de 1790. En thèse générale on les a plus blâmés que loués. Peut-être celui qui écrit ces lignes les blâmerait-il avec plus de sévérité que personne. Mais on n'a pas assez fait ressortir ce qui est à leur décharge. On s'est dispensé, par exemple, de remarquer que ces hommes, tous frivoles sans doute, mais tous pleins de loyauté, n'ont pas compris et ne pouvaient pas comprendre qu'un ordre de choses qui existait depuis treize siècles, pût disparaître en quelques heures. On n'a pas montré qu'en une nuit une assemblée parlementaire leur enlevait tout, leurs privilèges, leurs titres et leurs noms. Je ne parle pas de leur fortune; elle n'existait déjà plus. Enfin, on n'a pas même indiqué qu'en restant sur le sol français ils étaient condamnés à une alternative toujours douloureuse: celle d'avoir le cou coupé par la guillotine, ou celle de se jeter dans ce sacrilège expédient qui s'appelle la guerre civile.

Il est juste aussi de ne pas perdre de vue le déclin et les privations sans fin au-devant desquelles allaient ces hommes, tous habitués aux délicatesses de la vie et à tous les raffinements du luxe. Sous ce rapport, il n'y a qu'à consulter l'histoire écrite par leurs adversaires. On pourra mesurer alors dans son étendue la grandeur de leur sacrifice. En parcourant le récit de leurs misères, il n'est déjà plus possible de leur tenir rigueur. Telles et telles grandes dames, nées dans la soie et dans le velours, n'avaient plus pour abri qu'une mansarde et un grabat immonde. La duchesse S**, pour ne pas mourir de faim, avait dû entrer à l'état de domestique chez des marchands. Sa fille, jeune, jolie, délicate, s'était, pour le même motif, condamnée à se faire lavesse de vaisselle dans un cabaret de rouliers. Ne citons que ces deux faits, afin d'éviter les longueurs. La condition des hommes n'était pas plus enviable. Pour échapper à la mendicité, presque tous devaient accepter la plus humiliante des servitudes.

Dans la petite ville des provinces rhénanes où Robert et René, les deux derniers des Fervagues, s'étaient réfugiés, ces gentilshommes, jadis si altiers,